

**COUR CONSTITUTIONNELLE      RÉPUBLIQUE GABONAISE**

**DISCOURS**

**DE**

**MADAME MARIE MADELEINE MBORANTSUO,**

**PRÉSIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**DE LA**

**RÉPUBLIQUE GABONAISE,**

**À**

**L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU SIÈGE DE LA HAUTE**

**JURIDICTION**

**Libreville, le 30 décembre 2014**

**Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,**

**Madame la Première Dame, Sylvia BONGO ONDIMBA**

**Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Gabonaise,**

**Monsieur le Premier Ministre de la République de SAO TOME,**

**Mesdames, Messieurs les Présidents des Institutions Constitutionnelles,**

**Mesdames, Messieurs les Présidents des Cours et Conseils Constitutionnels des pays amis,**

**Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs de Missions diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales,**

**Distingués invités,**

**Mesdames, Messieurs,**

**Monsieur le Président de la République,**

**Au moment où nous nous apprêtons à procéder à l'inauguration de l'édifice appelé à abriter le siège de la Cour Constitutionnelle, nous ne pouvons nous empêcher d'être saisi par les rapports toujours étroits, les connivences, entre l'architecture et le droit.**

Une des œuvres les plus remarquables du siècle dernier, réalisée au Brésil, à un moment de son histoire où ce pays voulait marquer son ancrage dans la démocratie et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est la place dite des «Trois Pouvoirs», à Brasilia.

Le génie de **Oscar NIEMEYER**, concepteur de l'œuvre, lié à son sens aigu de la perspective, des formes de l'espace et de la symbolique, ont su bien retranscrire les équilibres philosophiques et juridiques portés par la théorie de la séparation des pouvoirs de MONTESQUIEU, à telle enseigne que, aujourd'hui encore, Brasilia continue de s'affirmer pour les Brésiliens comme la Capitale de l'Espoir, comme espace démocratique, comme promesse d'une vie future plus égalitaire, comme symbole de la force et de l'intégration brésilienne.

De même, l'architecture et le droit ont tous deux leur pyramide :

-celle bien connue de **KHÉOPS**, merveille de l'Antiquité qui, depuis des siècles, inspire les bâtisseurs et nous rappelle que la production architecturale est liée à la représentation symbolique du pouvoir. Elle joue un rôle central dans la vie religieuse, politique et économique.

-celle du Professeur **KELSEN**, pour les juristes, qui a posé le principe de la hiérarchie des normes et fondé l'État de droit.

Les deux arts appellent rigueur, précision, souci du détail et connaissance du terrain.

La construction d'un système juridique, quelle que soit sa perfection intellectuelle, ne vaudra que peu s'il n'a pas été tenu compte des réalités sociales, c'est-à-dire de l'environnement et du contexte politique et social de la nation à laquelle elle s'applique. De fait, la plus belle des constructions architecturales dont on n'a pas pris soin de faire des relevés sur la nature du terrain menacera toujours de s'effondrer.

**Rassurez-vous, Monsieur le Président de la République, Madame la Première Dame, Mesdames, Messieurs,** notre construction est solide. Nous avons mené les études et pris les mesures qui s'imposaient. Si ce bâtiment a longtemps semblé tarder à sortir de terre, c'est parce que nous nous attachions à en consolider fermement les fondations.

La proximité de la mer et les infiltrations qui pouvaient en découler, la hauteur du bâtiment, nous ont contraints à creuser plus profond, à couler quatre cent quatre vingt micro pieux en béton, pour trouver un ancrage plus solide et certain. Ce temps était nécessaire, il est celui de la sécurité.

**Il en va de même pour toute construction juridique.**

**Si** la nôtre porte aujourd'hui notre pays en paix depuis plus de vingt ans, sans fracture, sans que les secousses sismiques, disons plutôt politiques, n'aient mis en péril l'édifice institutionnel, c'est que rétrospectivement, le modèle choisi n'était pas si mauvais.

**Oui, Excellences, Mesdames, Messieurs,** il y a bel et bien quelque chose de commun entre l'architecte et le juge.

On ne s'étonnera donc point que des juges de la Cour Constitutionnelle du Gabon, habités par la volonté de construire des systèmes juridiques bien pensés, solides et efficaces, aient eu la même attitude lorsqu'il s'est agi de concevoir ce haut lieu de réflexion et de décision.

### **Monsieur le Président de la République,**

Ce mardi 30 décembre 2014 est un jour historique pour la Cour Constitutionnelle, en ce qu'il marque le couronnement d'un vieux rêve, celui de voir doter notre institution d'un siège définitif, le Palais de la Constitution, lequel va être inauguré dans quelques instants par Votre Excellence.

Mais auparavant, permettez-nous, **Monsieur le Président de la République,** de Vous exprimer les sentiments d'honneur, de fierté et de bonheur qui nous habitent.

D'abord l'honneur que Vous nous faites en prenant personnellement part à cette cérémonie inaugurale, accompagné de la Première Dame, **Madame Sylvia BONGO ONDIMBA.**

Ensuite la fierté d'avoir pu, à Vos côtés, relever un triple défi, celui de l'audace d'avoir entrepris une œuvre exceptionnelle et inédite ; celui d'avoir réussi à fléchir une opinion foncièrement portée par le doute, la méfiance et la critique ; celui d'avoir été à

même de rassembler les énergies et les intelligences nécessaires à la bonne fin du Grand Ouvrage.

**Enfin**, le bonheur de partager avec Vous la réussite de ce chef-d'œuvre qui magnifie la foi des pionniers de la justice constitutionnelle.

**Monsieur le Président de la République**, soyez-en remercié. Car, nous ne le dirons jamais assez, c'est grâce à Votre sens élevé de l'Etat, à Votre disponibilité sans partage au regard de nos sollicitations, et ce, même avant Votre accession à la plus haute charge de l'État, que nous sommes parvenus à l'aboutissement harmonieux de ce noble et merveilleux chantier.

**À** cet égard, il n'est que de se remémorer qu'alors que la Cour Constitutionnelle se cherchait un siège et qu'elle avait jeté son dévolu sur un bâtiment laissé vacant par une structure financière, celui-ci abritait déjà, au hasard des affectations de l'immobilier administratif, les services du Haut Représentant du Président de la République qui n'était alors que Vous-même, **Ali BONGO ONDIMBA**.

**Sans** requérir Votre avis et sans Vous laisser le loisir de Vous trouver des bureaux de substitution, la Cour Constitutionnelle avait purement et simplement réquisitionné lesdits locaux, non sans s'approprier son équipement mobilier.

**Par** surcroît, nous n'avons enregistré de Votre part aucune réaction de quelque nature que ce soit.

L'Histoire veut que nous ayons le bonheur de nous retrouver aujourd'hui sur ces mêmes lieux où, il y a plus de vingt ans, se jouait le sort de la Haute Juridiction Constitutionnelle, celle-ci cherchant encore ses marques et ses repères.

Aussi, en dépit du devoir d'ingratitude qui guide l'action du Juge Constitutionnel, nous sentons-nous en devoir de Vous adresser, ici et maintenant, **Monsieur le Président de la République**, le profond respect et l'infinie gratitude du Président, des Membres et de tout le personnel de la Haute Institution auxquels nous associons également toutes les personnes physiques et morales qui en appelleront à la Cour pour la protection et la défense de leurs droits fondamentaux.

Aux autorités des autres Institutions de la République, nous vous réitérons notre gratitude tant il est avéré que votre assistance ne nous a jamais fait défaut, quelles que furent les circonstances.

Nous pensons particulièrement au Premier Ministre, **Monsieur Daniel ONA ONDO**, et les membres de son Gouvernement, aux Présidents du Sénat, **Madame Rose Francine ROGOMBE**, au Président de l'Assemblée Nationale, **Monsieur Guy NZOUBA NDAMA**, au Président de la Cour des Comptes, représentant le Corps Judiciaire, Monsieur **Gilbert NGOULAKIA**, au Président du Conseil National de la Communication, Monsieur **Jean-François NDONGOU**, au Président du Conseil Économique et Social, Monsieur **Paul BIYOGHE MBA**, ainsi qu'aux membres de leurs institutions respectives.

**À** nos hôtes de marque, Monsieur le Premier Ministre de la République de SAO TOME et Madame, Messieurs les Présidents des Cours et Conseils Constitutionnels des pays amis ou leurs représentants, à leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des organisations internationales et régionales, nous voulons vous dire combien nous apprécions hautement votre disponibilité et votre solidarité.

**À** nos compatriotes ayant cordialement et spontanément répondu à notre invitation, nous vous disons grand merci, convaincus qu'il n'y a pas de meilleurs vocables pour traduire avec justesse les sentiments de reconnaissance et la considération que nous avons pour chacun d'entre vous.

**Monsieur le Président de la République,**

**Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Ce mardi 30 décembre est aussi un jour mémorable, en ce que, sept ans plus tôt, en ces mêmes lieux, le Président **Omar BONGO ONDIMBA** posait la première pierre du siège de la Haute Juridiction Constitutionnelle.

C'est encore, et surtout, un jour de souvenir, le souvenir d'un homme, **Omar BONGO ONDIMBA** qui, par le hasard des calendriers, est né justement un 30 décembre et aurait eu 79 ans aujourd'hui.

Il y a quelques semaines, à l'occasion de l'inauguration du splendide Mausolée qui a été érigé pour perpétuer sa mémoire, plusieurs intervenants ont salué ses qualités humaines,

notamment sa générosité légendaire et son humilité ; ses qualités d'homme d'État, entre autres, son patriotisme, son attachement viscéral au dialogue et à la paix, sa grande capacité d'écoute et sa grande force de travail.

**P**our notre part, nous voulons retenir de lui ce grand homme d'État, ce visionnaire qui s'inscrit désormais dans l'histoire politique de notre pays comme celui qui a pris plusieurs initiatives heureuses tendant à une plus grande ouverture démocratique et à la mise en place d'institutions fortes à même de consolider l'État de droit.

**E**n effet, dès 1989, il met en place une commission spéciale chargée de mener une réflexion sur l'avenir du parti au pouvoir et sur la possibilité de réinstaurer le multipartisme.

**C**ette réflexion trouvera son aboutissement en 1990 avec la convocation, par lui, d'une grande rencontre multidimensionnelle, dénommée la Conférence Nationale, à laquelle prenaient part toutes les composantes de la Nation, dans leur diversité idéologique et d'opinions.

**C'**est cette Conférence Nationale qui va consacrer le retour au multipartisme, tout en proposant la création de nouvelles institutions parmi lesquelles la Cour Constitutionnelle.

**C**réée par la Constitution du 26 mars 1991, la Cour Constitutionnelle va aussitôt entrer dans sa phase active dès le mois d'octobre de la même année grâce notamment à l'ouverture d'esprit du Président **Omar BONGO ONDIMBA**. Elle connaîtra un développement effectif et occupera très vite une place

incontournable au sein du peloton des Institutions de l'État, le Président de la République, lui même, se faisant le devoir de respecter et de faire respecter scrupuleusement les décisions de celle-ci.

L'on se rappellera, à cet égard, que dès la première décision de la Cour Constitutionnelle qui se rapportait au contrôle de constitutionnalité de la loi organique sur le Conseil National de la Communication, le Président Omar BONGO ONDIMBA avait marqué les esprits des responsables des institutions comme de ses concitoyens en acceptant, sans rechigner, de se plier à cette décision, alors même que celle-ci, qui imposait l'égalité du temps d'antenne entre les candidats à une élection, prenait à rebours la volonté du parti politique au pouvoir. Mieux encore, il avait convoqué, à cet effet, une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale en vue de modifier la loi conformément à ladite décision.

Cette décision fondatrice de la Cour Constitutionnelle a été un signal fort, un message délivré aux institutions de la République et aux citoyens.

Que dire de ces nombreuses concertations politiques, convoquées à son initiative, souvent à la veille de chaque consultation électorale, concertations qui ont permis d'enrichir considérablement le code électoral par l'apport de dispositions assurant plus de transparence, la dernière en date, au demeurant, étant l'introduction de la biométrie dans le processus électoral, finalisée en 2013 et appliquée pour la première fois à l'occasion des élections locales ; ou encore des autres concertations intervenues, toujours à son initiative, aux fins de

trouver des réponses aux problèmes nés de désaccords entre les différents acteurs politiques. Le but final visé étant toujours la préservation de la paix sociale.

**Mais** au-delà de ce comportement hautement républicain, il faut voir dans l'attitude du Président **Omar BONGO ONDIMBA** l'expression du respect quasi religieux qu'il a toujours eu pour la Constitution dont la Cour reste la gardienne juridique.

**Aussi**, pour traduire dans les faits cette vénération pour la Loi fondamentale et hisser la Cour Constitutionnelle au rang qui doit être le sien, en rapport avec son rôle majeur dans le raffermissement de l'État de droit démocratique, le Président **Omar BONGO ONDIMBA** avait décidé de mettre un terme à l'itinérance de la Haute Juridiction, celle-ci ayant migré, au fil de ses audiences, avec ses dossiers ultra sensibles, tour à tour, de la petite salle de réunion du Ministère de la Justice, aux salons du Palais des Congrès en passant par les locaux désaffectés d'une ancienne banque.

**Ceux** qui ont connu les premiers temps de la Cour se souviennent certainement de ce petit bâtiment blotti au fond d'un jardin, acquis par l'État pour abriter cette nouvelle institution dont beaucoup ne savaient pas comment elle allait évoluer, si elle allait grandir ou si très vite elle allait devenir ce qu'on appelle en droit administratif «un édifice menaçant ruine», une institution fantomatique aux fonctions incertaines et aux pouvoirs négligeables.

**Les** esquisses du plan du bâtiment, élaborées par un jeune architecte gabonais, **Martin OYOMBO KAMBANGOYE**, à partir

des idées du Président de la Cour Constitutionnelle, Madame **Marie Madeleine MBORANTSUO**, vont être enrichies par les observations pertinentes du Président **Omar BONGO ONDIMBA**, avant d'être confiés au **Cabinet PELLERADE and DEVELOPMENT**, société sud africaine réputée pour la qualité de ses réalisations, aux fins d'élaboration des plans architecturaux et d'exécution.

C'est, en effet, au Président **Omar BONGO ONDIMBA** que nous devons l'inclusion dans lesdits plans, entre autres, de bureaux pour les anciens Présidents de la République, ceux-ci étant, aux termes des dispositions constitutionnelles, membres de droit de la Cour ; de bureaux également pour les anciens Juges Constitutionnels qui, selon la loi, peuvent se voir confier des missions de consultation et d'expertise au sein de l'Institution.

Sur un tout autre plan, il avait recommandé l'édition d'une Constitution écrite à la main et qui, de ce fait, lui donnerait le caractère d'Écritures Sacrées, pour servir aux prestations de serment des Chefs d'État et autres personnalités soumises à ce rituel, laquelle Constitution serait destinée à rester au panthéon de l'histoire.

Outre cette contribution significative à la fonctionnalité de l'édifice dressé devant Vous, le Président **Omar BONGO ONDIMBA** instruira son Gouvernement pour que soient pris annuellement en compte, dans le budget de la Cour Constitutionnelle, les moyens nécessaires à sa réalisation.

Comme on peut le constater, à travers ce petit rappel historique, ce projet n'aurait pas vu le jour sans la volonté

inébranlable de ce grand Homme d'État. De même, les Institutions de la Démocratie, parmi lesquelles la Cour Constitutionnelle, n'auraient pas non plus fait leur mue sans la fermeté de cet Homme exceptionnel.

À ce titre et à ce stade de notre propos, qu'il nous soit permis, **Monsieur le Président de la République**, de rendre un vibrant hommage au Président **Omar BONGO ONDIMBA** et de lui exprimer, à titre posthume, nos remerciements infinis pour son engagement sans réserve à l'édification d'un Gabon fort, démocratique et respecté.

Aussi, avant de présenter cet édifice qui va désormais abriter le siège de la Cour Constitutionnelle, permettez-nous, **Monsieur le Président de la République**, d'inviter l'Assistance à bien vouloir observer une minute de silence en la mémoire de l'illustre disparu, Homme de Paix.

...Je vous remercie.

Puissions-nous avoir en sus une pensée pieuse pour **Marc Aurélien TONJOKOUÉ**, l'un des pionniers de la justice constitutionnelle que la mort nous a ravi au terme d'une vie professionnelle bien remplie ainsi que pour tous les agents de la Cour qui nous ont quittés dans l'exercice de leurs fonctions.

**Monsieur le Président de la République, Mesdames, Messieurs**, je vous prie, encore une fois, de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.

...Je vous remercie.

## **Excellences, Mesdames, Messieurs,**

Ce mardi 30 décembre est d'autant plus mémorable, quand on se rappelle que l'Institution à laquelle nous avons eu l'honneur et le privilège de présider aux destinées, dès sa création, ne pouvait véritablement se référer sur sa devancière, la Chambre constitutionnelle de la Cour Suprême, mise en place au lendemain de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, celle-ci n'ayant jamais connu de fonctionnement effectif.

Dans le contexte de surchauffe qui a suivi la Conférence Nationale, le tout premier Président de la Cour Constitutionnelle, élu par ses pairs, se voyait confier avec ses collègues la lourde charge de poser les fondations de la Haute Instance, arbitre du jeu démocratique et garante des libertés publiques, tout en répondant aux différentes et nombreuses sollicitations d'une classe politique plus que jamais active.

Durant ses vingt deux ans de fonctionnement, nonobstant la délicatesse de sa mission qui consiste à appliquer le droit au fait politique, mission par nature risquée du fait des passions qu'elle suscite et de la divergence des intérêts en jeu, l'on peut dire que la Cour Constitutionnelle qui, à ce jour, a rendu un peu plus de 2000 décisions et avis, parmi lesquelles celles délicates ayant trait au règlement de cas juridiques exceptionnels, à l'instar de la vacance de pouvoir survenue en 2009 suite au décès du Président **Omar BONGO ONDIMBA**, a véritablement atteint sa vitesse de croisière.

**I**l y a lieu de noter, par ailleurs, que la Cour Constitutionnelle a acquis ses lettres de noblesse au plan international. En effet, co-fondatrice de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français et membre fondateur de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines, son apport dans le développement et l'affermissement de ces deux Associations, son rôle d'expert auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie, ses textes et sa jurisprudence qui servent de référence à nombre d'institutions similaires dans le monde lui valent le respect et la considération dont elle jouit.

**A**près avoir ainsi consolidé l'Institution sur le plan juridictionnel, après l'avoir fait connaître au plan international, nous avons aujourd'hui le privilège et le plaisir de l'installer définitivement dans ses murs afin de la rendre physiquement visible aux yeux de toute personne vivant ou de passage à Libreville.

**F**aisant front à la mer océane, l'emblématique Palais de la Constitution qui va héberger définitivement la Juridiction Constitutionnelle s'avère donc digne de son rang. Il est désormais une des composantes visibles des garanties de son indépendance et de la prépondérance de ses missions régaliennes.

**L**es travaux de construction de cet édifice, répartis en treize lots, ont été confiés à un consortium d'entreprises, ce qui présentait l'avantage, par les échanges et la discussion directs, de garantir plus de transparence et d'efficacité dans la réalisation desdits travaux.

**N**ous nous en voudrions de ne pas citer à l'honneur de l'achèvement harmonieux de ce chantier celles des entreprises et ceux des tâcherons qui ont donné satisfaction en mettant tout leur savoir-faire et leur labeur dans l'édification de ce magnifique ouvrage, et ce, dans le respect du cahiers des charges.

**A**u nombre de ces entreprises et tâcherons figurent, notamment, SOGI, STAFF GABON, S.O.C.B.E, COREBAT, SGVT, GTAB, STAFF LA GRÂCE ET PEINTURE, AWADJÉ EYEGHE MINKO, PIERRE POUKEN, GUY ÉRIC TCHOUNNA, JIHAD, GROUPE SAWADOGO, BA MAMADOU TIDJANE, CANAAN PEINTURE et PAMPHILE MBA NDONG.

**L**eur compétence, leur disponibilité, leur dextérité, leur technicité et, surtout, leur foi en l'État qui a amené certaines d'entre elles à préfinancer d'importants travaux de finition méritent d'être soulignées et saluées.

**C'**est le lieu de relever également que le résultat auquel nous sommes aujourd'hui parvenus l'a été grâce à l'implication totale du Maître d'ouvrage.

**E**n effet, si le choix des entreprises a été effectué par des experts réunis au sein d'une commission d'attribution des marchés, la définition des objectifs, le suivi au quotidien des travaux, la sélection méticuleuse et le contrôle rigoureux des matériaux, la conception des décorations et leur mise en œuvre ont été le fait du Président de l'Institution qui, en plus de la coordination des différents corps de métier, présidait les réunions de chantier.

**C'**est cet investissement personnel et entier du Président de l'institution qui a permis de maîtriser les coûts et d'aboutir au meilleur rapport qualité/prix.

**Monsieur le Président de la République,  
Mesdames, Messieurs,**

**I**mplanté sur une parcelle de près de 6000 m<sup>2</sup>, l'édifice comprend huit niveaux pour une superficie totale d'environ 15.000 m<sup>2</sup>.

**I**l dispose, au sixième étage, d'un appartement réservé aux hôtes de marque et de deux salles de réception qui donnent sur une magnifique terrasse ouvrant sur l'océan et dominant la ville de Libreville.

**A**u cinquième étage se trouvent les bureaux du Président de la Cour Constitutionnelle ; une salle d'audience d'une capacité de quatre vingt places et les bureaux des anciens Présidents de la République.

**Q**uant aux quatrième et troisième étages, ils abritent les bureaux des Juges Constitutionnels, des Assistants à la Cour Constitutionnelle, de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français, de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines, mais aussi des salles d'audition.

**L**es deuxième et premier étages hébergent, pour leur part, le Secrétariat Général, l'Agence Comptable, le Greffe, la salle des

avocats commis dans certains dossiers soumis à l'examen de la Cour, les locaux pour la presse, etc.

**Au rez-de-chaussée** sont aménagés, sur deux niveaux, la salle d'audience publique d'une capacité de huit cent places, surplombée d'un splendide dôme filtrant directement la lumière du jour, la salle des pas perdus, des salons pour les invités de marque, le salon présidentiel, la bibliothèque, la salle de lecture et de recherches, la salle des sports, l'infirmierie, et j'en passe.

**L'entresol** du bâtiment comprend la cantine des agents de la Cour Constitutionnelle pour répondre aux exigences de la journée continue en vigueur dans notre pays.

**Au sous-sol**, enfin, ont été prévus une salle d'archives et un parking pouvant accueillir une quarantaine de véhicules.

**Monsieur le Président de la République,**

**Madame la Première Dame,**

**Excellences, Mesdames, Messieurs,**

**En raison** de ce que cet immeuble est appelé à abriter le siège de la Cour Constitutionnelle, lequel siège est, aux termes de la loi, inviolable, celui-ci, de par les missions qui sont dévolues à cette Haute Juridiction, revêt un caractère sacré.

**Comme tel**, il renferme dans ses différentes composantes nombre de symboles.

**Vu** de l'extérieur, le bâtiment se caractérise par d'imposantes colonnes qui se dressent majestueusement autour de la structure principale et qui renvoient à la magnificence des Palais gréco-romains.

**Neuf** de ces colonnes, situées de part et d'autre de l'entrée, portent sur leur face antérieure les Armoiries de la République enchâssés des écussons des neuf provinces.

**Ces** neuf colonnes symbolisent tout à la fois les neuf provinces, les neuf juges qui, côte à côte, participent à consolider notre sentiment commun d'appartenance à une Nation gabonaise unie par des idéaux de liberté et de justice.

**Le** bâtiment se singularise également par les trois magnifiques dômes qui le surmontent.

**Des** deux dômes supérieurs descend la lumière qui inspire et éclaire, par sa force mystique, la réflexion des neuf sages, le dôme en lui-même constituant en outre le symbole d'une nation dont les différentes communautés sont UNE sous la même coupole.

**À** l'intérieur du bâtiment on retrouve des symboles qui rappellent le projet fondateur de notre Nation, comme la "Maternité allaitant" ou les Armoiries de la République, en référence notamment à l'emblème, à l'hymne national, à la devise et au sceau de la République.

**D'autres** symboles, comme la balance et son fléau, emblème de la Justice dans la plupart des civilisations, figurent aussi bien

sur le sol du hall d'entrée, sur la fresque monumentale de dix huit mètres de hauteur sur onze de large qui le surplombe que sur les balustrades du corps central du bâtiment.

**D'**autres encore sont puisés dans nos traditions séculaires ou recueillis dans l'univers légendaire de nos forêts, mers, lacs, fleuves et rivières, résidence de nos génies protecteurs, mais aussi dans la cosmogonie astrale à l'instar du soleil, de la lune et des étoiles qui constellent la voûte céleste.

**C**et édifice se veut donc un temple dédié au culte du Droit et de la Démocratie. Il est le « SAINT des SAINTS », «l'OLÉBÉ», le «MBANDJA» ou le «BOUÉNDJÉ» à l'intérieur duquel se dénouent toutes les problématiques liées à l'Etat de droit.

**L**a Cour Constitutionnelle étant la garante des droits et libertés fondamentaux et de l'État de droit, les juges Constitutionnels ont décidé d'honorer les trois Présidents de la République, mais aussi certaines personnalités qui ont concouru à défendre ces valeurs.

**S'**agissant des trois Présidents de la République, des bustes à leur effigie symboliseront les trois niveaux du bâtiment, ennoblis pour la circonstance, du fait de leur rôle de garants politique de la Constitution, à savoir le rez-de-chaussée pour le Président **Léon MBA**, le cinquième étage pour le Président **Omar BONGO ONDIMBA** et le sixième étage pour le Président **Ali BONGO ONDIMBA**.

**E**n outre, des salles de travail seront baptisées des noms des tout premiers Membres de la Cour, pionniers de la justice

constitutionnelle au Gabon. Il s'agit de **Marie Madeleine MBORANTSUO, Augustin BOUMAH, Victor AFENE, Jean Pierre NDONG, Marc Aurélien TONJOKOUE, Paul MALEKOU, Dominique BOUNGOUERE, Séraphin NDAOT et Louise ANGUE.**

Une salle de travail du nom d'un des Hauts Magistrats de la République, Premier Président de la Chambre Administrative, **Jean Léger ALIBALA.**

D'autres salles seront baptisées des noms de certaines personnalités qui ont contribué significativement à la réussite de la Conférence Nationale qui a abouti, entre autres, à la création des institutions de la démocratie. Il s'agit de Monseigneur **Basile MVE ENGONE**, Président de la Conférence Nationale de 1990, **Pierre Louis AGONDJO OKAWÉ, Simon OYONO ABA'A et Serges MBA BEKALE** en leur qualité de membres de la Commission des Institutions de ladite la Conférence.

Enfin, une salle sera baptisée du nom de **Rose Francine ROGOMBE**, Président de la République par intérim suite au décès du Président **Omar BONGO ONDIMBA** en 2009.

Bref, comme Vous le constaterez Vous-même, toutes les parties de cet édifice, au travers de diverses fresques ou représentations murales, reflètent la symbolique globale qui s'attache à ce monument.

Je ne résiste pas, pour conclure, au plaisir de Vous faire partager les propos du philosophe **Pierre CAYE** prononcés devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, je cite,

«l'Architecture et le Droit, tous deux savoirs de la différence et des arts de la distance, sont au service non seulement de la civilisation, de l'organisation de la cité, mais plus fondamentalement encore de l'hominisation, de l'institution de l'homme en tant qu'homme», fin de citation.

**À** présent, je voudrais Vous inviter très respectueusement, **Monsieur le Président de la République**, à inaugurer, en découvrant la plaque ci-devant, ce temple emblématique qui va recevoir en dépôt la Constitution de notre pays, socle de la République, et dont la fonction s'apparente à celle de notre traditionnel corps de garde, facilement identifiable et ouvert à tous, chaque fois que de besoin.

**Je** vous remercie.